



Institut pour une tri-articulation de l'organisme social

Atelier francophone - www.triarticulation.fr

*

ÉDITIONS SUR INTERNET ET IMPRESSIONS A LA DEMANDE Livret d'accompagnement

Sylvain Coiplet (pour l'allemand) - François Germani

État au 23 août 2017

*

Adresse en ligne du document :

<http://www.triarticulation.fr/AS/Com/index.html>



Table des matières

Introduction	3
Traduction et conventions	4
Lexique ou glossaire	6
Droit de propriété et économie de ces brochures	12

Introduction

Le présent fascicule a pour objet d'accompagner la plupart des brochures en français de l'institut. En effet, son champ étant la vie en société, il confronte à une difficulté particulière car celle-ci n'est ni "nature", ni "philosophie", mais un entre deux purement humain.

La tri-articulation de l'organisme social est une démarche de la pensée adossée à un triptyque méthodologique de trois sciences souvent confondues à la plus connue, la science de l'esprit telle que Rudolf Steiner commença à l'élaborer.

À celle-ci s'adosse aujourd'hui une seconde, inaugurée auparavant par J. W. von Goethe connue comme Goethéanisme, puis une troisième, seulement ébauchée par ses contributions dès la fin du 19e siècle aux sciences sociales naissantes, et probablement moins développée faute d'un intérêt suffisant dans les milieux qui le portaient.

Le cours du monde amena R. Steiner a pourtant être sollicité en la matière par certains de ses contemporains. Tout d'abord dès mai 1917 pour des efforts privés auprès des gouvernants de l'époque. Puis, d'autres en ayant eu vent, pour préparer et réaliser une action publique à partir de 1919 avec la naissance d'un mouvement pour la tri-articulation de l'organisme social. Celui-ci sembla s'arrêter avec la mise en place de la Constitution de Weimar. Mais il se poursuit pourtant sous diverses formes depuis. Une de ces formes est celle de ceux qui se rassemblent autour de notre institut qui a surtout choisi de rassembler et rendre accessible tous les éléments pour cultiver et aider à cultiver cette impulsion qui demande et mérite de l'approfondissement parce qu'elle est plus que des recettes ou un programme d'organisation sociale. Procurez-vous à cet effet les dépliants de présentation générale sur : <http://www.triarticulation.fr/AS/Com/index.html>.

Francois Germani, juin 2017

Traduction et conventions

Traduction

Toutes nos publications sont des documents de travail d'abord publiés sur notre site internet : www.triarticulation.fr où ils peuvent continuer d'évoluer. En effet, ils ne prétendent pas être le dernier mot tant dans la forme que le contenu. On prête cela bien trop souvent à la chose imprimée, aux nombreux exemplaires de livres qui s'entassent dans des stocks d'éditeurs, grevant leurs budgets même lorsqu'ils se veulent "anthroposophiques". Pourtant Rudolf Steiner lui-même fit et présenta comme embryon d'une économie "assoziative" de n'éditer que pour le besoin exprimé. Une vie libre de l'esprit, comme une telle économie, sont encore à conquérir. D'une manière générale, pour les traductions signées F. Germani, est recouru de préférence à une traduction d'autant plus littérale que le propos pose encore question. Le traducteur préfère laisser les choses ouvertes là où d'autre imposent souvent leur compréhension pour satisfaire à des critères de style. Comment faire autrement quand on connaît les différents courants du mouvement pour la tri-articulation parmi les germanophones eux-mêmes, et découvre ce faisant une œuvre qui fait encore l'objet de nombreuses recherches. De plus, le travail *partagé* francophone est encore presque inexistant. Il est donc difficile de faire référence à une culture commune. Ensuite, nombre de passages de l'œuvre de R. Steiner sont issus de scripts faits lors de l'expression orale, parfois de plusieurs confrontés ensuite. Je me refuse donc à aller trop vite à des synthèses conceptuelles car j'ai trop souvent fait l'expérience qu'elles stérilisent ou à minima figent la compréhension (Rudolf Steiner ne parle pas qu'à l'intellect). La plupart du temps c'est bien à travers un parler que l'esprit passe, pas par de la littérature. Cela en plus des difficultés à rendre le côté processus, actif de l'allemand, avec ce suspens permanent du verbe qui clôt la phrase. Si utile à tenir la pensée en éveil. Il faudrait pouvoir transposer cela dans un français qui tend souvent à décrire un état des choses, l'esprit devant se faufiler entre. Un peu comme si le pays historiquement « leader »

de l'idée d'état central, après avoir nivelé les « particularismes régionaux », l'avait aussi fait de la langue elle-même devenue ainsi dominatrice.

Conventions

- *Sources* : [chiffre] n° dans la bibliographie du présent volume, n° de volume dans les œuvres complète originale en allemand (GA), n° page début-page fin, n°/année de l'édition, date de la conférence ou de la publication du texte
- *Traducteur* : Nom suivi de l'éditeur. L'astérisque (*) signale que la traduction présentée a été remaniée ou remplacée par F. Germani, mais est souvent disponible en alternative sur le site www.triarticulation.fr. Nous remercions les éditeurs pour leur collaboration.
- *L'utilisation du "/"* entre deux mots ou expression revient à un choix non tranché et donc proposé directement au lecteur dans le texte (n'existe donc pas dans l'original)
- (*NDT* :) dans le texte ou en note de bas de page est une note du traducteur. Il peut arriver que soit encore distingué entre des notes par traducteur dans les traductions faites à plusieurs ou dans des traductions reprises d'un traducteur précédent.
- *lit.* est utilisé en note pour proposer une traduction plus littérale susceptible de s'adresser à l'imagination du lecteur.
- *L'utilisation de "-"* rassemblant des mots de manière inusité en français correspond soit à un usage du genre en allemand, soit à signifier en français, quand cela semble nécessaire, des mots assemblés (sans tiret) en un seul en allemand, ce que cette langue permet facilement. Les allemand seraient en quelque sorte aux mots, ce que notre Proust est à la phrase.
- [*chiffres*] numéro de page dans l'édition française mentionnée.
- [...] passage non directement significatif sauté dans l'original
- 2 à 5 *chiffres* suivit d'un tiret - entre parenthèses () ou crochets [] en début de paragraphe : n° de chapitre ou de conférence dans le volume, puis n° de paragraphe. Sous 3 chiffres, n° de paragraphe seul.



Lexique ou glossaire

Version la plus récente :

<http://www.triarticulation.fr/Institut/FG/glossaire/index.html>

ainsi nommé pour soi-disant qui prête à l'objet de se nommer lui-même là où je comprends l'expression allemande comme se référant à la façon dont ce qui entoure la chose la nomme. L'usage donc.

« avoir le droit » ou « avoir la permission » : "Dürfen" en allemand. Compte tenu du propos spécifique à la tri-articulation, modifiant le concept de droit, je préfère la plupart du temps parler de « permission ». De qui on l'obtient, restant plus ouvert contrairement à « droit » qui place dans le registre d'une « légalité » et de l'appareil humain (ou divin) correspondant. Voir aussi « légalité » et « légité »

Dreigliederung ou tri-articulation : litt. qui consiste en trois membres. Dans l'œuvre imprimée de Rudolf Steiner le terme est utilisé le plus souvent appliqué à l'organisme social, à l'organisme corporel humains (3 systèmes fonctionnels autonomes ayant chacun leur centre et débouchés spécifiques sur l'extérieur voir entre autres « Les énigmes de l'âme »), l'être humain sur terre en tant que corps, âme, esprit. Ensuite, beaucoup moins souvent, au reflet dans l'âme humaine des trois systèmes fonctionnels de la corporéité connus dans la psychologie classique comme penser, sentir, vouloir et aussi dans le rapport de trois facultés historiques de l'âme (de sensation, d'entendement, de conscience) en rapport aux âmes de peuples. Historiquement d'abord traduit en français par « tripartition » alors qu'existe bien le terme "Dreiteilung" en allemand que Rudolf Steiner utilise dans certaines circonstances, mais distingue explicitement de "Dreigliederung". D'un certain point de vue, on pourrait dire que ces anciennes traductions reflétaient plus l'activité première par laquelle on rentre en rapport au concept : définir ce qui relève de chacune des parties, pour

dans un deuxième temps s'intéresser à la façon dont elles s'articulent ce qui est peut être à l'origine de la suggestion qu'aurait faite Christian Lazaridès semblerait-il de « triarticulation » (qui n'existe pas en français et est donc une création spécifique).

Économie de peuple pour Volkwirtschaft, volkwirtschaftlich (l'adjectif) : litt : Volk > peuple ou ...nation. Wirtschaft > économie. Notons tout d'abord que pour son cours d'économie, Rudolf Steiner parle de cours d'économie nationale. Il emprunte probablement l'expression usuelle de son temps bien qu'il y développe autre chose sur ce sujet constatant et annonçant l'économie mondiale. Beaucoup traduiront ensuite économie « politique ». La discipline universitaire évoluant aussi en ce sens et l'économie devenant toujours plus en même temps porteuse d'ambitions politiques. Mais R. Steiner constate déjà ces obstacles. Si on replace son cours d'économie dans le contexte du « temps de la tri-articulation » qui s'achevait, et qu'on n'ignore pas ses apports, peut être pourrait-on lui prêter d'utiliser en fait le terme dans son sens littéral, un sens d'avenir : « économie du peuple » ou populaire. Compris son cours n'est plus la discipline académique, sans pourtant être dépourvu de rigueur. Car ce ne peut alors être qu'une économie "assoziative" autogérée pratiquée d'en bas. Donc par le peuple des êtres humains aux capacités variées, ou aussi par ce que W. von Humboldt appelle aussi le « génie de la nation » où toute action (politique) de l'État doit bien se garder d'intervenir. Par l'ensemble de son œuvre de science sociale, il montre justement les chemins par lesquels ce qui aujourd'hui peut encore sembler utopique, trouvera son chemin.

Économie nationale pour "nationalökonomie" : litt : national économie, ex : "le cours d'économie nationale". Il semble exister un débat sur ce qu'il serait plus juste de traduire aujourd'hui par « économie politique », ce qui correspondrait à l'évolution des disciplines économiques aujourd'hui. « L'économie nationale » étant alors la façon d'appeler justement alors, au début du 20^e siècle, cette discipline, que d'ailleurs R. Steiner « élargit » selon son essence à la terre entière tout en combattant son caractère restrictivement « national » si on entant par cela son rattachement à l'entité politique « État ». Mais à cela vient s'ajouter la question de l'économie « politique » qui justement devrait en être détachée à l'avenir (voir plus bas "Volkwirtschaft")



"être-là" : utilisé comme traduction littérale pour "Dasein" dans son sens premier ci-dessous : Le mot allemand Dasein est l'infinitif substantivé du verbe allemand dasein, qui signifie « être présent ». Le substantif, apparu au XVIIIe siècle avec le sens de « présence », est employé depuis le XVIIIe siècle comme équivalent du français « existence » (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Dasein>). Depuis Heidegger (pour "Dasein") et Sartre (pour « existence ») sont passés par là...

Fond et sol : Pour "Grund und Boden" . C'est une expression de la langue allemande à caractère juridique. Faute de connaître un spécialiste des questions juridiques et historiques (l'expression est utilisée de façon moins soutenue de nos jours), j'ai trouvé trois explications : -Fond représenterait le sous-sol, sol la surface. En France, la propriété du sous-sol aurait été retirée du droit de propriété dans la première moitié du 20e siècle. -Fond représenterait l'ensemble des biens « fonds » fixés au sol. La fiscalité aurait joué un rôle dans la naissance de l'expression ; L'un et l'autre, quoique liés, auraient été taxés différemment. -Fond serait plus utilisé pour la parcelle qu'on acquiert pour sa maison, tandis que Boden serait plus général (Gudrun Cron) Tout au long de la traduction le choix a été fait de traiter l'expression comme un singulier. Avec parfois des exceptions liées au contexte. Le lecteur pourra la plupart du temps lire « foncier » pour « fond et sol », tout en ne perdant pas de vue qu'en allemand et chez Steiner en particulier, l'expression peut couvrir « un peu plus » que le foncier « français ». Une quatrième possibilité serait que l'expression est citée comme étant un Hendiadys. On notera qu'existe aussi l'adverbe « foncièrement ». Une définition par R. Steiner : GA 337a, 157 - 160, 1/1999, 03.03.1920, Stuttgart « N'est-ce pas, dans le processus économique on a premièrement à faire avec ce qui est nécessaire à la production, mais qui ne peut être produit soi-même. À cela appartient fond et sol lui-même et aussi quelques autres ; on rassemble cela simplement sous fond et sol ». Une utilisation par R.Steiner dans un contexte tout différent : GA 337b, 098-110, 30.08.1919 : « Et ce livre que promouvait-il donc ? Il ne promouvait rien de plus urgent que, oui, que justement cet art, que nous avons eu là, cet art de théâtre, cet art de sculpture, cet art musical et ainsi de suite. - Tout cela n'a pas de fond et sol social, cela est déraciné, et tout doit à nouveau être formé à partir du social ». Plus récemment (hiver 2015/2016), dans certains textes plus récents, s'est fait sentir le besoin de traduire par « terre et sol » pour signifier que cela englobe autant la terre « vivante » que le sol « mort », la superficie abstraite. Le m2 bâti



n'étant concerné qu'au niveau des fondations. Nous restons vigilants sur le sujet et mettrons cette note à jour en cas de plus ample compréhension.

" Kernpunkte " : les points clef, les points germinatifs, les points fondamentaux, les points centraux, le triple aspect de la question sociale : autant de façon de traduire le titre du livre de grande diffusion rédigé en deux mois comme support à la campagne publique pour la tri-articulation de l'organisme social. Nous ferons un point historique des différentes éditions et traductions ultérieurement. Toujours est-il que parler aussi de « noyaux germinatifs » serait bien dans l'esprit d'un propos très « organique ».

« **légalité** » ou « **légité** » : légité a été suggéré pour ne pas utiliser légalité dans les cas où il est question de lois naturelles ou spirituelles (ne relevant pas du droit au sens juridique).

" selon la science..." ... de l'esprit, de la nature, sociale... le plus souvent pour l'adjectif allemand n'existant pas en français s'il précise de quelle science il s'agit. C'est donc de la qualification d'une façon de faire "scientifique" dont il s'agit, mais particulièrement pour la science en question selon le "principe goethéen" : chaque être requiert les voies appropriée à ce qu'il est pour être connu.

Vie de droit pour "Rechtsleben" : litt.droit-vie : vie du droit, souvent traduit aussi vie juridique. Ce qui souvent n'est pas sans problème parce que ce qui est alors en allemand un mot composé de deux noms, devient en français un nom avec un adjectif. La difficulté ne réside pas que dans la traduction, mêmes les germanophones, peuvent passer à côté de la signification que R. Steiner donne à ce terme. À titre d'appel à la vigilance nous signalerons que pour lui : droit de la famille, droit privé/civil, droit pénal relèvent de la vie spirituelle alors que droit public, droit du travail, droit de la propriété relèvent de la vie « juridique », le pur État politique « débarrassé » de la vie de l'esprit et de la vie de l'économie. Autre aspect, dans une étude encore non terminée, il s'avère que R. Steiner utilise plus de 600 expressions « synonymes » de celle-ci.



Philistrosité pour "Philistertum" : Utilisé à l'époque comme synonyme de « petit bourgeois », mais peut être avec une connotation plus religieuse. La référence est biblique dans l'ancien testament. Le rapport des Philistins à Israël...

Prestation... et contre-prestation : Pour "Leistung und Gegenleistung" en allemand. Les lexiques orientent généralement sur la « prestation de service » qui est déjà plus proche que les différentes prestations souvent « sociales » que l'on peut recevoir, mais R. Steiner ne l'utilise pas dans ce sens sauf à considérer cela toujours dans une réciprocité. La notion de prestation de service elle-même semble d'ailleurs aussi absente de son propos, là où beaucoup de commentateurs associeront ensuite marchandises et prestations de service comme similaires en économie. Difficile de savoir. En tout cas la tendance par exemple à considérer l'enseignement comme prestation de service marchandisable est clairement exclue. Et évidemment pas que lui. Par contre la langue allemande voit-elle aussi dans la prestation un processus abouti. Et c'est exactement ce qui se dégage de l'utilisation qu'en fait R. Steiner la plupart du temps puisqu'il en parle pour tout « produit » quand il semble avoir besoin de maintenir ou ramener à la conscience qu'il est l'aboutissement d'un processus de production, donc d'un travail. Tout est dans cette nuance quand, en rapport de son concept d'économie moderne de division ou partage du travail, elle semble devoir appeler une contre-prestation. Disons peut-être alors qu'un travail (activité toujours pour autrui, pas « force de travail ») aboutirait dans un accomplissement : la prestation qui sert autrui, égal s'il s'agit d'un produit physique pouvant devenir « marchandise », c'est à dire acheté ou vendu ou d'un « service » plus « immatériel » pour lequel se pose alors la question s'il relève de la vie de l'esprit ou de celle de l'économie. Nous sommes probablement là à une des problématiques typiques de limite, ou frontière que R. Steiner évoque lui-même plus explicitement lorsqu'il s'agit du passage de la marchandise au moyen de production. Car pour lui tout ne s'achète ou ne se vend pas. A nous d'affiner nos concepts ! 30/06/2017

« **Rente** » : On s'interrogera sur le concept qui visiblement était plus usité au début du 20^e siècle. Il semble alors revêtir des significations plus précises tant techniquement que dans la vie de gens qu'aujourd'hui. Et Steiner y apporte probablement aussi sa touche. . . Toujours lié cependant à un avantage pris à d'autres sans véritable contrepartie.



science... de la nature : R. Steiner (et/ou les Allemands de l'époque) utilisent "Naturwissenschaft", en fait pour science tout court. Cependant, chez Rudolf Steiner, il s'agit bien de distinguer en plus la science cherchant à rendre compte de tous les phénomènes naturels se manifestant physiquement, perceptible par les sens ou leurs prolongements techniques par rapport à une science de l'esprit qui s'occupe de ceux pour lesquels il faut développer nos facultés à percevoir le suprasensible. Mais aussi de ce qu'il appelle « la science sociale » en train de se créer/constituer à son époque et dont la tri-articulation est probablement un fruit.

sociétal En allemand "gesellschaftlich", de "Gesellschaft" : société. Admis comme synonyme de « social » en français, mais moins, beaucoup moins usité et peut être plus chargé d'une dimension de construction consciente par rapport à social plus dans le constat. Je n'ai pas encore clairement compris si R. Steiner fait une nuance de ce genre.



Droit de propriété et économie de ces brochures

L'époque actuelle reste de manière aggravée sous le régime de la propriété intellectuelle comme moyen de financement d'une vie de l'esprit qui en subit les multiples contre-coups délétères. Du temps de Rudolf Steiner, cette propriété avait la caractéristique, louée par lui, de se trouver limitée à une durée de 30 ans après le décès de l'auteur.. Cet éclair d'intelligence de la pensée bourgeoise dont il parle, l'a étendue aujourd'hui à 70 quand lui se disait prêt à une durée plus réduite, et suggérait aussi d'envisager cela pour toute propriété, notamment celle des moyens de production. Notons en passant que les vraies marchandises sont généralement consommées assez rapidement. Et que pour le livre, ce qu'il contient, quand le lecteur s'en saisit, n'appauvrit pas l'auteur. Le monde de l'esprit en sera témoin, Rudolf Steiner n'a pas épargné ses efforts pour faire comprendre cela et proposer des façons, conformes à la nature humaine, d'y parvenir sur Terre. En ce qui concerne notre institut, la grande majorité de nos publications sont sous le récent régime de propriété intellectuelle libre. C'est à dire que les contenus sont à libre disposition pourvu qu'ils soit respectés, et leur source toujours mentionnée. Et que ne soit pas fait de commerce avec sans autorisation. Nous même, nous réservons donc d'en faire un peu, si besoin, sur ce que nous diffusons sous forme imprimée, comme marchandise donc, par la partie commerciale de notre institution mixte (société à responsabilité limitée reconnue -aussi- d'intérêt général et soumise à un double compte d'exploitation par les autorités allemandes). Pour ce qui est des brochures francophones, le contenu de chacune d'entre elles est disponible en libre accès sur le site, ainsi que l'original en allemand. Sur simple demande peut également être obtenu le fichier « pdf » correspondant. Pour ce qui est des exemplaires imprimés, le prix demandé couvre principalement les marchandises nécessaires à la confection. Et donc peu, ou pas, les besoins des personnes ayant contribué à leur réalisation. Il peut donc être complété par des dons que nous ne manqueront pas de réaffecter à d'autres projets.

Contact

Atelier francophone de l'Institut pour une tri-articulation sociale
13 route de Fessenheim
F-67117 Quatzenheim
Tel. 00 33 950 263 598

Institut für soziale Dreigliederung
Liegnitzer Strasse 15
D-10999 Berlin
Tel. 00 49 30 - 68 07 96 89 43

www.triarticulation.fr

Vous pouvez nous soutenir par un don :

Titulaire du compte : Institut für Dreigliederung
IBAN : DE80430609671136056200
BIC : GENODEM1GLS
Banque : GLS-Bank

Formulaire de don en ligne
www.dreigliederung.de/institut/spenden

L'Institut étant d'intérêt général à Berlin, vous pouvez déduire vos dons de l'impôt suivant les conventions en vigueur qui sont valables pour la France (voir notre page <http://www.triarticulation.fr/Soutien.html> pour plus de détails).

Donnez nous vos coordonnées afin que nous puissions vous adresser votre récépissé fiscal.